



L'Etat de Vaud et les communes du Haut-Lac se mobilisent contre les plantes exotiques envahissantes



Conférence de presse, 31 août 2018

- Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat en charge du Département du territoire et de l'environnement (DTE)
- Pierre-Alain Karlen, syndic de Noville
- Pierre-Antoine Coquoz, garde-forestier, Groupement forestier des Agittes.

Gros plan sur les plantes exotiques envahissantes

Les plantes exotiques envahissantes sont ...

... **des plantes exotiques qui se répandent MASSIVEMENT**

- Ces plantes se reproduisent efficacement et sont très concurrentielles.



Un massif d'**Impatiens glanduleuse** sur les rives de la Venoge

Gros plan sur les plantes exotiques envahissantes

Les plantes exotiques envahissantes sont ...

... des plantes exotiques qui causent des **DOMMAGES**

- Ces plantes se répandent au détriment de la flore indigène.
- Certaines espèces impactent la santé des hommes et/ou des animaux.
- Ces plantes entraînent des conséquences économiques (dommages aux constructions, dans l'agriculture et la foresterie, le long des routes, etc.)

En plus de supplanter la flore indigène, la **Renouée du Japon** affaiblit les infrastructures et les berges de cours d'eau, avec des risques d'effondrement



En plus de supplanter la flore indigène, le **Sumac (ou Vinaigrier)** est toxique. Son suc provoque des inflammations des yeux et de la peau



Des coûts très importants causés par les plantes exotiques envahissantes

L'OFEV estime à **130 millions** de 6francs par année les mesures de prévention et de lutte uniquement pour les sites d'importance nationale.

Aux Etats-Unis, le coût écologique et économique des plantes exotiques envahissantes a été estimé en 2005 à **120 milliards** de dollars par an.

Aux Etats-Unis, plusieurs Etats du sud-est sont par exemple confrontés à la propagation très rapide du Kudzu, une plante vivace grimpante originaire d'Extrême-Orient, introduite au XIX^e siècle.



En Suisse, 56 plantes exotiques envahissantes recensées sur deux listes

La liste noire recense 40 plantes exotiques envahissantes possédant un **fort potentiel de propagation** et causant des **dommages importants et prouvés** au niveau de la diversité biologique et/ou de la santé et/ou de l'économie.

→ La présence et l'expansion de ces espèces doivent être empêchées.

Parmi ces 40 espèces, figurent les 15 plantes exotiques envahissantes interdites en Suisse par l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE). Sur cette ordonnance se trouvent notamment:



La Berce du
Caucase



L'Ambroisie



La Renouée du Japon



Le Sumac vinaigrier



Le Solidage du Canada

En Suisse, 56 plantes exotiques envahissantes recensées sur deux listes

La liste d'observation recense 16 plantes exotiques envahissantes possédant un **potentiel de propagation modéré à fort** et causant des **dommages modérés ou forts** au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie.

→ La présence et l'expansion de ces espèces doivent être surveillées, et des connaissances supplémentaires sur ces espèces doivent être réunies.

Sur cette liste se trouvent notamment:



Le Cornouiller
soyeu



Le Mimosa
blanchâtre



L'Impatiente de
Balfour



La Vigne vierge



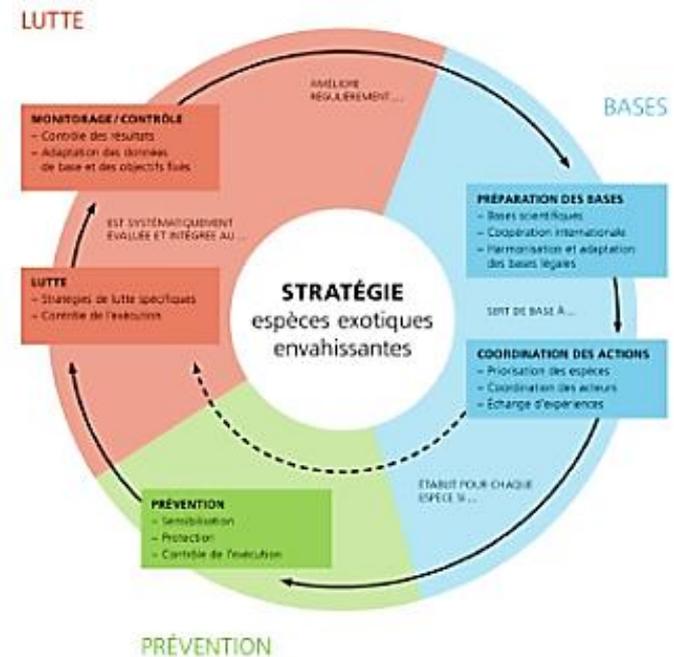
L'Aster
lancéolée

Adoption d'une stratégie nationale de lutte et de prévention

En 2016, la Confédération s'est dotée d'une stratégie nationale afin de répondre à l'enjeu des plantes exotiques envahissantes.

Cette stratégie compte trois axes:

- adaptation des bases
- prévention;
- lutte.



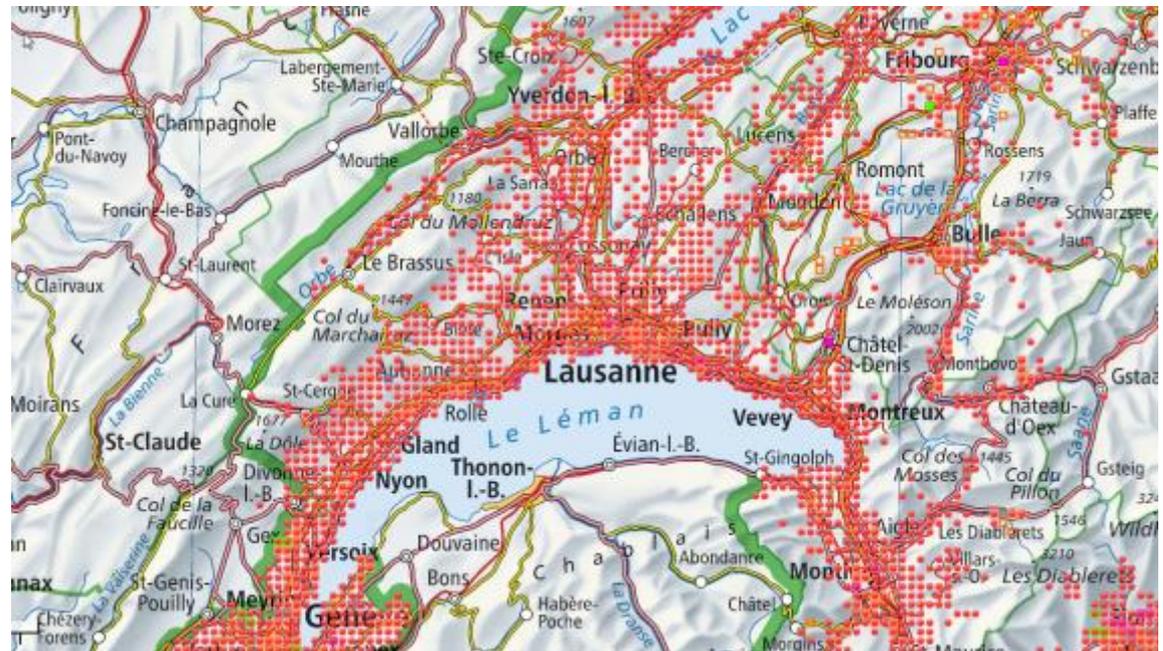
Le canton de Vaud également confronté aux plantes exotiques envahissantes

En raison de son étendue, de la diversité de son territoire et des nombreux axes qui le traversent, le canton de Vaud est largement impacté.

45 plantes exotiques envahissantes, soit des espèces recensées sur la liste noire et la liste d'observation, sont présentes dans le canton de Vaud.

En rouge, toutes les observations positives de plantes exotiques envahissantes.

Le suivi de ces espèces est assuré par le Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse (Info Flora)



Développement d'une stratégie cantonale contre les plantes exotiques envahissantes

Inscrit dans le Programme de législature du Conseil d'Etat, le futur **Plan d'action en faveur de la biodiversité** prévoit un volet consacré aux espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient végétales ou animales.

Ce volet se traduira par la mise en œuvre d'une stratégie cantonale dont les axes principaux portent sur:

- la prévention
- la surveillance
- l'identification des priorités, notamment en matière de lutte
- la sensibilisation, l'information et la formation

Cette stratégie visera aussi à fédérer et harmoniser les forces, existantes et/ou à venir. Elle se veut également un outil d'aide, d'appui et d'orientation pour toute action de lutte entreprise au sein du territoire cantonal.

Les communes du Haut-Lac comme périmètre d'un projet innovant

Nombreux acteurs réunis, parmi lesquels:

- Communes de Noville, Villeneuve, Roche et Rennaz;
- Groupement forestier des Agittes
- Syndicat des Fourches;
- CFF;
- Services de l'Etat;
- Romande Energie.

Domaines d'action:

- Surveillance et suivi;
- Sensibilisation de la population et des professionnels;
- Essais de méthodes de lutte;
- Regroupement des acteurs et harmonisation des méthodes.



Groupe de travail du Haut-Lac: un important travail de cartographie, exemple des Grangettes



Groupe de travail du Haut-Lac: des méthodes de lutte combinées



L'arrachage, manuel ou mécanique, constitue l'une des méthodes les plus usuelles. Exemple avec un talus colonisé par des Buddléias. Un **ensemencement** est prévu par la suite pour empêcher une nouvelle colonisation par une plante exotique envahissante

L'usage de d'eau chaude à haute pression est aussi testée comme méthode alternative d'éradication afin de brûler les plantes exotiques envahissantes.

Groupe de travail du Haut-Lac: durée et financement

Durée:	Les interventions sont planifiées pour l'heure jusqu'à fin 2019
Coût global:	200'000 francs
Répartition des coûts:	50% Etat de Vaud; 50% OFEV